

**ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT**  
**POUR LES RECRUTEMENTS SUR POSTE DU SECOND DEGRE**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;  
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;  
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;  
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;  
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 17 mars 2020 relative aux postes publiés au titre de la deuxième session de la campagne emploi 2020 ;  
Vu la note de service n° 2019-102 parue dans le bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019 ;

La Présidente de l'université Paris-Saclay

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°51 à la Faculté des Sciences du Sport.

**ARTICLE 2 :** La commission est composée de :

M. CALVEZ Yves	<b>Président</b>
Mme HENAFF-PNEAU Pia	<b>Vice-Présidente</b>
M. COTTIN François	Titulaire
M. MAUPU Patrick	Titulaire
Mme MARCON Oriane	Titulaire
M. BEUDAERT Yann	Titulaire
M.VIALA François	Titulaire
M. KRATCHKOVSKY Fabien	Titulaire
M. LABSY Zakaria	Titulaire
M. ROBILLARD Bruno	Titulaire
M. UHLRICH Gilles	Titulaire
M. DANAN Alain	Titulaire
M. BERNARDIN Pierre	Suppléant
Mme BOHUON Anaïs	Suppléante
M. AMORIM Michel-Ange	Suppléant
M. MICHEL Didier	Suppléant
M. BORREIL Bruno	Suppléant
M. IMINE Yann	Suppléant
Mme LOISEAU Isaline	Suppléante
M. MAZZON Hervé	Suppléant
M. BLANC Patrick	Suppléant
M. BONY Olivier	Suppléant
M. CHARRIER Dominique	Suppléant
Mme BOCCHIALINI Karine	Suppléante

**ARTICLE 3 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin, le 22/04/2020

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

  
  
Professeure Sylvie Letailleau